Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260430-58_04_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 avril 2026

Convocation du 23 avril 2026

Le trente avril deux-mille-vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Yves BRAULT, Anne BROUDIC, Jérémy CABOURG, Thierry CONNAN, Rosa DE FARIA, Carol DUJARDIN-BASQUE, Sophie GUENO, Roselyne HERVE, Rozenn JOUAN, Sophie LE BONHOMME, Isabelle LE CHANU, Ginette LE CREURER, Géraldine LE LAY, Julien LE MEHAUTE, Patrick MARTIN, Jacques MORO, Jérôme PERAIS, Gérard PIRIOT, Patrick SOLO, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER
- **Absents représentés** : Michel GUYOMARD donne pouvoir à Jacques MORO, Alain TREPARD VIOLON donne pouvoir à Patrick SOLO, Christophe CLAVIEN donne pouvoir à Jérémy CABOURG, Tiphany PASTOL donne pouvoir à Jérôme PERAIS, Tifenn BESSON donne pouvoir à Sophie GUENO, Manon AUBIN donne pouvoir à Julien LE MEHAUTE, Nicolas JEZEQUEL donne pouvoir à Olivier BOISSIERE,
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

58. ADMINISTRATION GENERALE : CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR (Cf. Annexe n°1)

Présentation : conformément à l'article L. 2121- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir le Règlement intérieur du Conseil municipal.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement du Conseil municipal tel que libellé ci-joint.

Le 4 mai 2026

La secrétaire,

Sophie le Bonhomme

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE